



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 52 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par les Piscines du Rhin d'Auenheim

CONSIDERANT QUE :



Le stationnement d'une toupille à béton dans la rue des diables bleus nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre à l'entreprise Les Piscines du Rhin de stationner avec une toupille à béton pour bétonner une dalle de piscine, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules dans la rue des diables bleus à la hauteur du n° 3.

Durant cette intervention, les riverains auront accès à leur domicile de part et d'autre du chantier.

Cette mesure est applicable durant 1h30 le jeudi 2 mars 2023 entre 8h00 et 12h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame BRAUENIG Tiffany – Entreprise Les Piscines du Rhin
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 28 février 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER

